



Règlement de mise en concurrence

Evaluations socio-économiques du projet
de service de lancement MAIASPACE et du
projet SKYHOPPER

ORATSR202500649

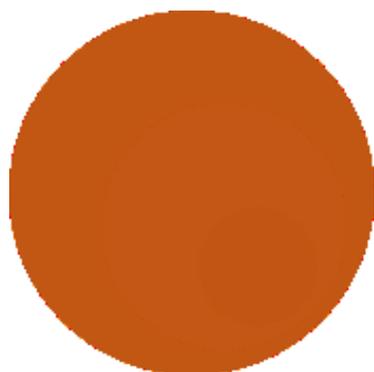
Ed. : 1

Date : 04/04/2025

Page : 1/8



DIRECTION DES ACHATS ET DES RECETTES EXTERNES
SOUS-DIRECTION OPERATIONS ACHATS & RECETTES EXTERNES



Règlement de mise en concurrence

PROCEDURE ADAPTEE (PAD)

Evaluations socio-économiques du projet de
service de lancement MAIASPACE et du projet
SKYHOPPER
ORATSR202500649

SOMMAIRE

1	OBJET DE LA MISE EN CONCURRENCE	3
2	SPECIFICATIONS	3
2.1	SPECIFICATIONS TECHNIQUES	3
2.1.1	<i>Allotissement</i>	3
2.1.2	<i>Offre variante</i>	3
2.1.3	<i>Exigences minimales</i>	4
2.2	SPECIFICATIONS CONTRACTUELLES	4
2.3	SPECIFICATIONS FINANCIERES	4
2.4	CADRE DE REPONSE	4
3	CONDITIONS DE CHOIX	5
3.1	CONDITIONS DE CONFORMITE DE L'OFFRE	5
4	DEROULEMENT DE LA CONSULTATION	5
4.1	CRITERES DE SELECTION	5
4.2	APPEL A CANDIDATURE PREALABLE	6
4.3	VISITE DE SITE	6
4.4	EVENTUELLES QUESTIONS DU CANDIDAT ET REMISE DE L'OFFRE	6
4.5	NEGOCIATION DE L'OFFRE	7
4.6	SUITE DONNEE A LA MISE EN CONCURRENCE - NOTIFICATION DU RESULTAT	8
4.7	MISE AU POINT DU MARCHE	8
4.8	DECLARATION SANS SUITE	8

	<p align="center">Règlement de mise en concurrence</p> <p align="center">Evaluations socio-économiques du projet de service de lancement MAIASPACE et du projet SKYHOPPER</p> <p align="center">ORATSR202500649</p>	<p>Ed. : 1</p> <p>Date : 04/04/2025</p> <p>Page : 3/8</p>
---	---	---

La présente mise en concurrence est constituée, par ordre décroissant de priorité, par les documents suivants :

- [DA1] : Le présent règlement de mise en concurrence et ses annexes :
 - Annexe 1 : Dispositions générales encadrant les consultations du CNES
 - Annexe 2 : Cadre de réponse technique
 - Annexe 3 : Fiche financière
 - Annexe 4 : Documents Justificatifs au regard des interdictions de soumissionner obligatoires et facultatives
 - Annexe 5 : CCAP
- [DA2] : Le cahier des clauses techniques
- [DA3] : Le projet de contrat
- [DA4] : Cahier des prescriptions de sécurité des systèmes d'information

1 OBJET DE LA MISE EN CONCURRENCE

La présente mise en concurrence porte sur les évaluations socio-économiques du projet de service de lancement MaiaSpace et du projet Skyhopper, telles que définies dans le cahier des clauses techniques [DA2].

2 SPECIFICATIONS

2.1 SPECIFICATIONS TECHNIQUES

2.1.1 Allotissement

La présente consultation porte sur l'ensemble des prestations définies dans le cahier des clauses techniques [DA2], qui constitue un lot juridique unique.

Ce lot juridique se décompose comme suit :

Tranche ferme :

- Lot contractuel 1 :
 - Evaluations socio-économiques du projet de service de lancement MaiaSpace et du projet Skyhopper
 - Durée prévisionnelle (4 mois)
 - Montant forfaitaire ferme

2.1.2 Offre variante

Le Candidat n'est pas autorisé à présenter une offre variante.

Offre de base : La présentation d'une offre de base par le Candidat est imposée à l'appui de son offre variante. En l'absence de l'offre de base, l'offre variante proposée par le Candidat sera considérée irrégulière.

	<p align="center">Règlement de mise en concurrence</p> <p align="center">Evaluations socio-économiques du projet de service de lancement MAIASPACE et du projet SKYHOPPER</p> <p align="center">ORATSR202500649</p>	<p>Ed. : 1</p> <p>Date : 04/04/2025</p> <p>Page : 4/8</p>
---	--	---

L'offre variante constitue une offre à part entière et devra respecter l'intégralité des modalités relatives à l'Offre, stipulée dans le présent règlement de mise en concurrence (notamment contenir l'ensemble des pièces mentionnées).

Par ailleurs et en complément de son offre variante, le Candidat fournira à minima :

- la liste des spécifications du cahier des clauses techniques [DA2] modifiées par l'offre variante ;
- la description des impacts techniques et/ou financiers de l'offre variante.

2.1.3 Exigences minimales

Dans le cadre de la présente mise en concurrence, aucune exigence minimale n'est spécifiée.

2.2 SPECIFICATIONS CONTRACTUELLES

Les prestations feront l'objet d'un Marché, d'une durée prévisionnelle de 4 mois.

Le projet de contrat est présenté en [DA3].



Ce projet de contrat constitue une spécification à part entière et doit être explicitement accepté par le Candidat dans son offre, sachant que dans le cadre de la présente mise en concurrence, le projet de contrat tel que soumis dans le règlement, constitue un socle contractuel non négociable.

2.3 SPECIFICATIONS FINANCIERES

Affichage du prix : Dans le cadre de la présente mise en concurrence, et à ce stade de la procédure, le montant des crédits alloué à cette affaire n'est pas affiché par le CNES. S'il devait ultérieurement être communiqué, l'ensemble des Candidats en sera informé par le CNES, par l'intermédiaire de son profil acheteur.

Cofinancement : Dans le cadre de la présente mise en concurrence, aucune exigence particulière n'est spécifiée.

La valeur du cofinancement proposé par le Candidat sera prise en compte dans le cadre des critères présentés au paragraphe 3.2.

2.4 CADRE DE REPONSE

👉 L'offre du Candidat doit obligatoirement être établie conformément au « Cadre de réponse » présenté en annexe 2.

L'ensemble de la communication entre le CNES et le Candidat, et notamment le dépôt de l'offre, sera uniquement opéré en utilisant la plateforme de dématérialisation des achats du CNES, accessible par le lien : <https://marches.cnes.fr>



Dans le seul cas où cette plateforme ne serait pas accessible, le Candidat est autorisé à contacter :

CENTRE NATIONAL D'ETUDES SPATIALES
Service Achats – Recettes externes DAR/OAR/TSR
Adresse : 52, rue Jacques Hillairet - 75612 Paris Cedex

	<p align="center">Règlement de mise en concurrence</p> <p align="center">Evaluations socio-économiques du projet de service de lancement MAIASPACE et du projet SKYHOPPER</p> <p align="center">ORATSR202500649</p>	<p>Ed. : 1</p> <p>Date : 04/04/2025</p> <p>Page : 5/8</p>
---	---	---

A l'attention de Quentin BRUNET
quentin.brunet@cnes.fr

👉 Le candidat qui utiliserait ce moyen de communication devra obligatoirement accompagner sa demande de la preuve de l'indisponibilité de la plateforme mise à sa disposition. A défaut, le CNES se réserve le droit de ne pas répondre à sa sollicitation.

3 CONDITIONS DE CHOIX

3.1 CONDITIONS DE CONFORMITE DE L'OFFRE

Les non conformités pouvant faire l'objet d'un rejet de l'offre par le CNES, sont les suivantes :

- Offre inappropriée : offre sans rapport avec le contrat parce qu'elle n'est manifestement pas en mesure, sans modification substantielle, de répondre au besoin et aux exigences du CNES formulés dans les documents de la mise en concurrence, qui équivaut à une absence d'offre,

Après négociation, le cas échéant :

- Offre irrégulière : offre qui ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de la mise en concurrence notamment parce qu'elle est incomplète, ou qui méconnaît la législation applicable notamment en matière sociale et environnementale.
- Offre inacceptable : offre dont le prix excède les crédits budgétaires alloués au contrat.

4 DEROULEMENT DE LA CONSULTATION

4.1 CRITERES DE SELECTION

Le dépouillement des offres donnera lieu à une notation basée sur un ensemble de critères techniques, administratifs et financiers.

Les offres seront évaluées pour la recherche de l'offre économiquement la plus avantageuse à partir des critères pondérés suivants :

Réf.	Libellé	Pondération en %	Eléments d'appréciation*
A	Technique	40	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence de la proposition technique • Niveau d'expérience / compétences en évaluation socio-économique • Connaissance du secteur spatial ou de secteurs connexes • Habileté du candidat à être force de proposition
B	Organisation & méthode	30	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence et cohérence de l'organisation et du dispositif de pilotage de la prestation • Capacité à garantir une flexibilité

	<p align="center">Règlement de mise en concurrence</p> <p align="center">Evaluations socio-économiques du projet de service de lancement MAIASPACE et du projet SKYHOPPER</p> <p align="center">ORATSR202500649</p>	<p>Ed. : 1</p> <p>Date : 04/04/2025</p> <p>Page : 6/8</p>
---	--	---

			<p>dans la réalisation des différentes tâches</p> <ul style="list-style-type: none"> • Capacité à respecter le planning de réalisation
C	Prix	20	<ul style="list-style-type: none"> • Montant global forfaitaire ferme
D	RSE	10	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité à présenter la stratégie RSE (axes et indicateurs) • Capacité à limiter l'impact environnemental - dans le cadre de l'exécution de la prestation - des déplacements réalisés, du matériel utilisé, des logiciels et de l'infrastructure numérique utilisés, des consommables utilisés, de l'espace de travail dans lequel il va réaliser la prestation, des déchets produits

* Liste non exhaustive

Les étapes de la présente mise en concurrence sont les suivantes :

4.2 APPEL A CANDIDATURE PREALABLE

La présente mise en concurrence ne fait pas l'objet d'un appel à candidatures préalable à la remise des offres.

4.3 VISITE DE SITE

La présente mise en concurrence ne fait pas l'objet d'une visite de site.

4.4 EVENTUELLES QUESTIONS DU CANDIDAT ET REMISE DE L'OFFRE

Le Candidat doit remettre son offre, selon les modalités précisées au chapitre 2.4 du présent règlement, et au plus tard le : **05/05/2025 – 12h00**

 **Toute offre remise après ce délai ne sera pas considérée.**

Les éventuelles questions du Candidat devront être transmises via le profil acheteur du CNES, au moins **dix (10) jours ouvrés** avant la date limite de réception des offres. Le CNES informera tous les Candidats de la réponse aux questions par l'intermédiaire de son profil acheteur.

Toute demande de prorogation du délai de remise de l'offre par le Candidat devra être transmise via le profil acheteur du CNES, dûment motivée et ce, au moins **dix (10) jours ouvrés** avant la date limite de réception des offres. Si le CNES estime que cette demande est recevable, il en informera tous les Candidats par l'intermédiaire de son profil acheteur.

L'ensemble des documents soumis par le Candidat en réponse à la présente consultation, sera conservé et archivé par le CNES et considéré comme confidentiel.

Si la procédure n'a pas fait l'objet d'un appel à candidature préalable, le Candidat complètera son offre des éléments nécessaires à l'examen de sa candidature par le CNES. Les éléments seront les suivants :

1. **Une déclaration sur l'honneur** pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations

	<p align="center">Règlement de mise en concurrence</p> <p align="center">Evaluations socio-économiques du projet de service de lancement MAIASPACE et du projet SKYHOPPER</p> <p align="center">ORATSR202500649</p>	<p>Ed. : 1</p> <p>Date : 04/04/2025</p> <p>Page : 7/8</p>
---	--	---

concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail (Article R2143-3 du code de la commande publique).

- Imprimé DC1 téléchargeable sur le site du ministère en charge de l'économie ou équivalent via le formulaire **DUME** annexé au règlement d'exécution (UE) 2016/7 ou tout **document équivalent**.
- 2. Des documents et renseignements demandés aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ou des capacités techniques et professionnelles nécessaires à l'exécution du marché :**
- Imprimé **DC2** téléchargeable sur le site du ministère en charge de l'économie ou équivalent via le formulaire **DUME** annexé au règlement d'exécution (UE) 2016/7) ou **équivalent** en apportant les éléments décrits ci-dessous :
 - A. Habilitation à exercer l'activité professionnelle**
 - Document relatif au pouvoir des personnes habilitées à engager le candidat ;
 - Déclarations fiscale et sociale.
 - B. Capacité économique et financière**
 - Déclarations appropriées de banques ou, le cas échéant, preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents ;
 - Déclaration du Chiffre d'affaires global et spécifique au domaine d'activité faisant l'objet du marché public sur les 3 dernières années disponibles (en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles) ;
- 3. Capacité technique et professionnelle**
- Références de moins de 3 ans (dates, destinataire public ou privé, coordonnées, montant) ;
 - Agréments et qualifications éventuelles en lien avec les activités, si besoin ;
 - Effectifs sur les 3 dernières années.

En cas de groupement ou de sous-traitance, le candidat remettra ces éléments pour l'ensemble des sociétés.

En cas de sous-traitance, le formulaire DC4 ou tout document équivalent doit être remis dans le cadre de votre candidature.

NB :

- Les pièces accompagnant le dossier de candidature rédigées en langue étrangère seront acceptées si elles sont accompagnées d'une traduction en langue française.

- S'il constate que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai identique pour tous.

4.5 NEGOCIATION DE L'OFFRE

La présente mise en concurrence pourra donner lieu à une phase de négociation, selon les modalités précisées ci-après.

Postérieurement à la réception de l'offre, le CNES peut :

	<p align="center">Règlement de mise en concurrence</p> <p align="center">Evaluations socio-économiques du projet de service de lancement MAIASPACE et du projet SKYHOPPER</p> <p align="center">ORATSR202500649</p>	<p>Ed. : 1</p> <p>Date : 04/04/2025</p> <p>Page : 8/8</p>
---	---	---

- Inviter le Candidat à participer à une phase de négociation qui conduira à la remise d'une offre modifiée en conséquence. Dans le cadre de cette phase, outre la négociation conduisant à une offre modifiée, le CNES a notamment la faculté de réclamer des justificatifs au Candidat en ce qui concerne tel ou tel élément de son offre de prix et peut exiger des précisions supplémentaires sur l'ensemble des composantes de l'offre. Dans tous les cas, ces précisions devront parvenir au CNES via le profil acheteur dans les **trois (3) jours** qui suivent la demande et seront à intégrer dans l'offre modifiée.
- Demander au Candidat, avant sa décision de choix, des précisions et compléments concernant la teneur de son offre modifiée, ces précisions ou compléments ayant pour but d'éclairer le dossier. Le Candidat est tenu de fournir au CNES via le profil acheteur tous les compléments d'information techniques, administratifs ou financiers qui peuvent lui être demandés dans les **trois (3) jours** qui suivent la demande.
- Procéder au choix de l'offre modifiée, sur la base des critères de sélection exposés au paragraphe 3.2 ci-avant.

👉 Toutefois, le CNES se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base de l'offre initiale sans négociation.

L'offre initiale s'applique tant que l'offre modifiée n'est pas émise par le Candidat. L'offre modifiée engage le Candidat.

4.6 SUITE DONNEE A LA MISE EN CONCURRENCE - NOTIFICATION DU RESULTAT

A l'issue de la présente mise en concurrence, le CNES notifiera son choix au Candidat (choix ou rejet de l'offre).

Si toutes les offres reçues sont non conformes, le CNES déclarera la mise en concurrence infructueuse et avisera le Candidat de sa décision.

4.7 MISE AU POINT DU MARCHÉ

Après la décision d'attribution du contrat, une phase de mise au point du contrat pourra éventuellement être prévue par le CNES.

👉 En particulier, à ce stade de la mise en concurrence, le projet de contrat est réputé être explicitement accepté par le Candidat ou à défaut et si le présent règlement l'y autorisait, avoir fait l'objet d'amendements dûment justifiés par le Candidat et acceptés par le CNES.

4.8 DECLARATION SANS SUITE

Si le CNES décide de ne pas donner suite à la présente mise en concurrence, il en avisera le Candidat dans les plus brefs délais conformément à la réglementation. La déclaration sans suite ne donnera lieu à aucune indemnité.